ART. PREMIER N° 1067

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

		,	
D'ODIENTE ATION ET DI		INTERPTED /	(NTO 40C)
		INTERTER - 1	11 / 1361
D'ORIENTATION ET DI		, II	IN TOU

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1067

présenté par M. Boudié

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 82, substituer à la première occurrence du mot :

« plus »,

les mots:

« auxquels s'ajoutent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.